

## Publications économiques et financières



### Entreprises

N° 776 Décembre 2023

# LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES

AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023, LES DÉFAILLANCES CONTINUENT D'AUGMENTER ET DÉPASSENT LE NIVEAU PRÉ-COVID

En rythme trimestriel, avec 534 défaillances enregistrées entre juillet et septembre 2023, **la dégradation est plus marquée en Outre-mer que pour la France entière** (+32,5 % contre +24,0 % en France entière), mais **ralentit par rapport au trimestre précédent** (+40,7 %). La progression des défaillances est toujours plus forte à **La Réunion** (+48,6 %), en **Martinique** (+42,9 %), et en **Nouvelle-Calédonie** (+40,9 %), cependant à un rythme moins soutenu qu'au 2<sup>e</sup> trimestre (respectivement +64,2 %, +79,4 % et +52,8 %).

Entre fin septembre 2023 et fin septembre 2022, le nombre de défaillances cumulées sur un an **augmente de 29,1 %** dans l'Outre-mer (+38,0 % pour la France entière). Les Outre-mer enregistrent ainsi 2 072 défaillances entre septembre 2022 et septembre 2023, **soit +5,9 % par rapport à la période précédant la crise Covid, de septembre 2018 à septembre 2019**. À l'inverse, la France entière demeure encore en retrait par rapport à la période pré-crise sanitaire (-1,9 %).

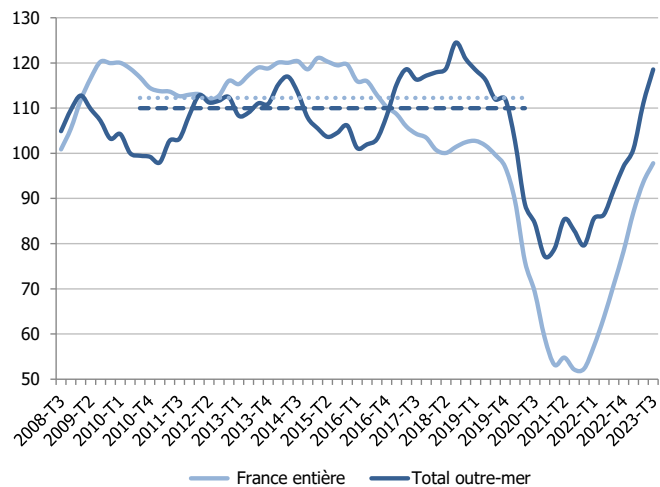
À l'exception de la Guyane (-1,7 %), les défaillances progressent dans toutes les géographies en rythme annuel, notamment en **Martinique** (+58,5 %) et à **La Réunion** (+40,0 %). Avec 412 défaillances enregistrées depuis septembre 2022, le niveau en Martinique reste toutefois en dessous de sa moyenne 2010-2019 (438). La Réunion connaît un pic de défaillances (749) qui n'avait pas été atteint depuis 2008. Ces deux géographies expliquent ensemble trois quarts de la hausse globale en Outre-mer.

Au niveau sectoriel, la hausse des défaillances cumulées sur un an est particulièrement prononcée dans le secteur des **conseils et services aux entreprises** (+56,3 %) qui connaît un point haut, **l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages** (+53,6 %) ainsi que **dans les transports et entreposage** (+51,7 %), où la situation se normalise, se rapprochant de son niveau antérieur à la crise sanitaire.

La **construction** est le secteur le plus touché, avec 530 entreprises défaillantes au cours de 12 derniers mois (soit 25,6 % du total), alors qu'il représente environ 11 % des entreprises ultramarines. Au second rang, le secteur du **commerce et de la réparation automobile** concentre 18,2 % des défaillances, mais est aussi le secteur comptant le plus d'entreprises en Outre-mer (19 %).

### Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.  
Dernier point : 3<sup>e</sup> trimestre 2023.



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période  
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

## Les défaillances d'entreprises par géographie

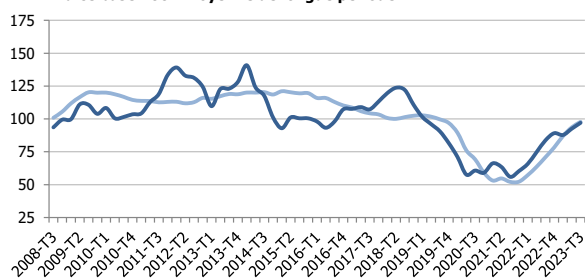
Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre			Données trimestrielles		
	3 <sup>e</sup> trim. 2022	3 <sup>e</sup> trim. 2023	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2022	3 <sup>e</sup> trim. 2023	Variation en %
Guadeloupe	244	283	+16,0 %	59	72	+22,0 %
Martinique	260	412	+58,5 %	63	90	+42,9 %
Guyane	59	58	-1,7 %	20	8	-60,0 %
La Réunion	535	749	+40,0 %	142	211	+48,6 %
Nouvelle-Calédonie	291	353	+21,3 %	66	93	+40,9 %
Polynésie française	181	187	+3,3 %	37	50	+35,1 %
<b>Ensemble outre-mer</b>	<b>1 605</b>	<b>2 072</b>	<b>+29,1 %</b>	<b>403</b>	<b>534</b>	<b>+32,5 %</b>
France entière	37 379	51 588	+38,0 %	9 257	11 478	+24,0 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles début décembre 2023 - Calcul : IEDOM-IEOM

### Guadeloupe

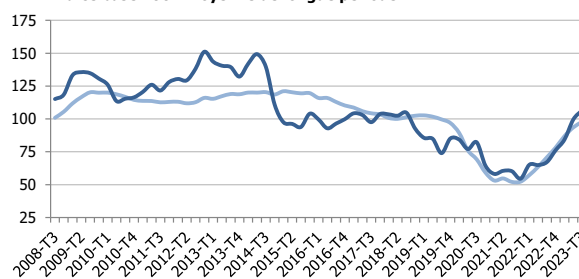
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — Guadeloupe

### Martinique

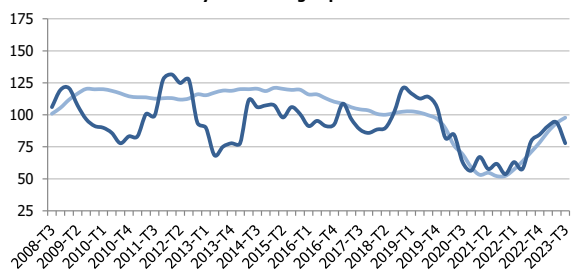
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — Martinique

### Guyane

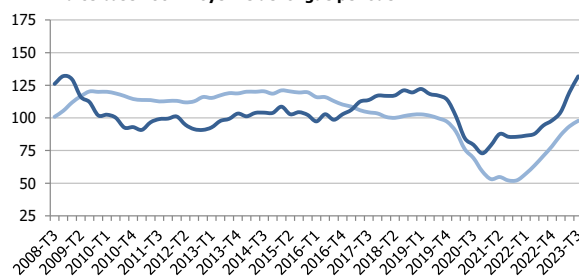
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — Guyane

### La Réunion

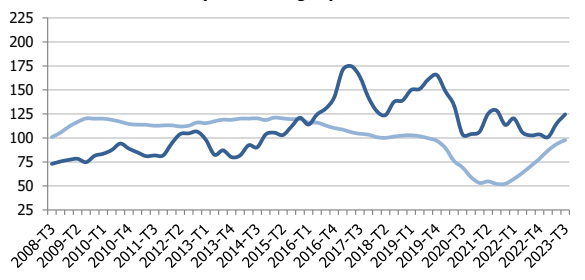
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — La Réunion

### Nouvelle-Calédonie

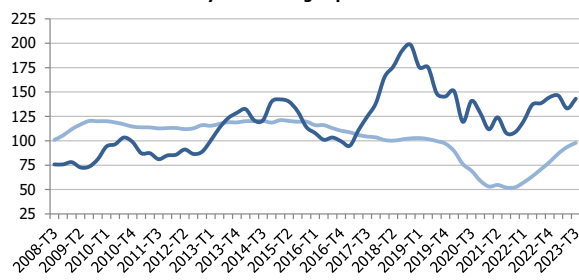
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Eden — France entière — Nouvelle-Calédonie

### Polynésie française

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Eden — France entière — Polynésie française

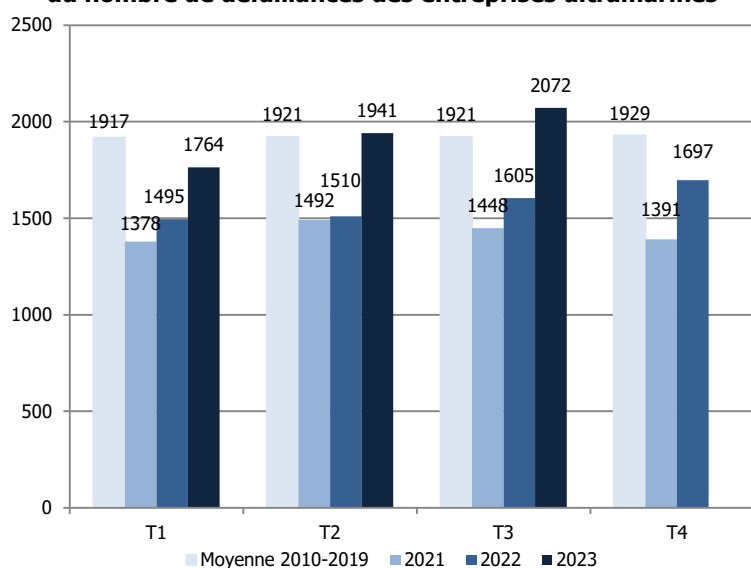
## Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Ensemble outre-mer						France entière					
	Cumul sur un an			Données trimestrielles			Cumul sur un an			Données trimestrielles		
	3 <sup>e</sup> trim. 2022	3 <sup>e</sup> trim. 2023	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2022	3 <sup>e</sup> trim. 2023	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2022	3 <sup>e</sup> trim. 2023	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2022	3 <sup>e</sup> trim. 2023	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	37	36	-2,7 %	6	7	+16,7 %	1 099	1 240	+12,8 %	205	192	-6,3 %
Industrie (BE)	167	210	+25,7 %	40	48	+20,0 %	2 631	3 783	+43,8 %	703	861	+22,5 %
Construction (FZ)	426	530	+24,4 %	100	136	+36,0 %	7 700	10 540	+36,9 %	1 869	2 429	+30,0 %
Commerce, réparation automobile (G)	290	378	+30,3 %	73	108	+47,9 %	8 322	11 190	+34,5 %	2 180	2 518	+15,5 %
Transports et entreposage (H)	60	91	+51,7 %	18	24	+33,3 %	1 617	2 032	+25,7 %	394	457	+16,0 %
Hébergement et restauration (I)	170	179	+5,3 %	46	48	+4,3 %	4 560	7 182	+57,5 %	1 234	1 568	+27,1 %
Information et communication (JZ)	32	35	+9,4 %	7	3	-57,1 %	1 081	1 584	+46,5 %	261	358	+37,2 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	24	35	+45,8 %	4	9	+125,0 %	866	1 231	+42,1 %	202	287	+42,1 %
Activités immobilières (LZ)	61	52	-14,8 %	20	9	-55,0 %	1 265	1 706	+34,9 %	290	327	+12,8 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	167	261	+56,3 %	40	68	+70,0 %	4 533	5 952	+31,3 %	1 012	1 355	+33,9 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	168	258	+53,6 %	48	72	+50,0 %	3 625	5 070	+39,9 %	888	1 113	+25,3 %
<b>Ensemble</b>	<b>1 605</b>	<b>2 072</b>	<b>+29,1 %</b>	<b>403</b>	<b>534</b>	<b>+32,5 %</b>	<b>37 379</b>	<b>51 588</b>	<b>+38,0 %</b>	<b>9 257</b>	<b>11 478</b>	<b>+24,0 %</b>

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles début décembre 2023 - Calcul : IEDOM-IEOM

### Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre du nombre de défaillances des entreprises ultramarines



Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

#### MÉTHODOLOGIE

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et *vice versa*.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôture la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.